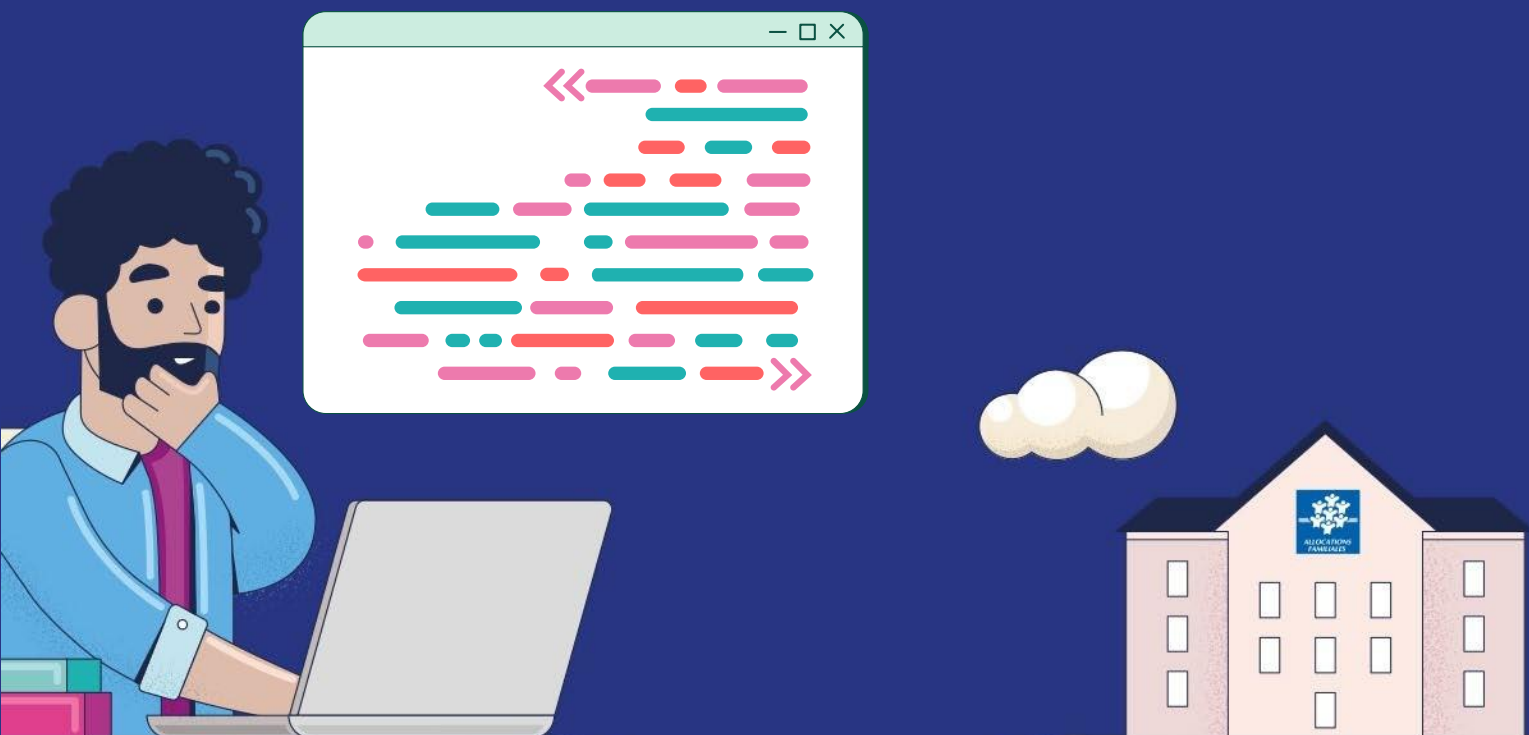




caf.fr

La prévention et lutte contre la fraude à la Caf de l'Orne Bilan 2025

Une stratégie fondée sur le ciblage
des contrôles et la sécurisation à la source



Dossier de presse
26 mai 2026

✓ Des résultats en hausse en 2025

- 166 132 contrôles réalisés par la Caf de l'Orne en 2025
- Plus de 2 millions d'euros de fraudes détectées, contre 1,5 millions en 2024
- Des fraudes sanctionnées à 100%

✓ La solidarité à la source sécurise en amont les déclarations et fait évoluer le ciblage des contrôles

- Depuis mars 2025, la solidarité à la source simplifie les démarches pour les allocataires tout en sécurisant les déclarations
- Cette sécurisation a permis de mieux cibler les contrôles, pour permettre de régulariser les droits et détecter les comportements frauduleux au mieux

✓ Des actions au quotidien pour prévenir la fraude et accompagner nos publics

- En continu, la Caf communique préventivement pour rappeler les droits et les devoirs de chacun
- La Caf est disponible pour répondre directement aux allocataires à travers ses 7 points d'accueil, les 31 France Services présents sur tout le territoire ornais, en appelant le 32.30 ou encore via la messagerie du compte caf.fr

Contact presse

Noemy Morin

06 09 24 99 75

caf61-bp-communication@caf61.caf.fr



1

Les contrôles de la Caf en 2025

Plus de 166 000 de contrôles réalisés par les Caf en 2025

Chaque année, la Caf versent près de 337 millions d'euros d'aides aux 48 249 d'allocataires. Dans un système largement fondé sur leurs déclarations, notre organisme de Sécurité sociale doit s'assurer par des contrôles que chaque versement de ces fonds publics correspond aux droits des allocataires.

En 2025, la Caf de l'Orne a ainsi réalisé 166 132 contrôles, que ceux-ci soient réalisés par un agent, ou qu'il s'agisse d'une vérification automatique.

Les contrôles sur place (400 contrôles)

Les contrôles sur place sont assurés par les contrôleurs de la Caf qui se rendent au domicile des allocataires ou les reçoivent en point d'accueil de la Caf pour faire le point sur leur situation et leur apporter des conseils en matière de bonnes pratiques déclaratives.

Les contrôleurs sont des agents assermentés devant le Tribunal judiciaire et titulaires d'une carte professionnelle. Ils sont agréés par le directeur général de la Cnaf à l'issue d'une formation qualifiante nationale qui s'effectue en alternance. Une Charte du contrôle sur place définit le cadre du contrôle sur place, ainsi que ses objectifs et obligations réciproques des contrôleurs et des allocataires.

Les contrôles « sur pièces » (6 423 contrôles)

La Caf de l'Orne vérifie les informations déclarées en demandant des pièces justificatives aux allocataires ou à d'autres organismes partenaires.

Les contrôles automatisés (159 309 contrôles)

La Caf de l'Orne vérifie la cohérence des informations données par les allocataires auprès des partenaires, tels que France Travail ou les impôts. Les droits sont ensuite mis à jour sur la base de ces données acquises.

Les résultats 2025 du contrôle en détail

En 2025, l'action de contrôle de la Caf a permis de régulariser 4,9 millions d'euros.

- Les contrôles ont permis de déceler 3,7 millions de sommes versées à tort à la suite d'erreurs, volontaires ou non, des allocataires
- Les contrôles aboutissent également à des remboursements aux allocataires, appelés « rappels » : en 2025, ils représentent 1,2 millions d'euros

	Nombre de contrôles	Montant des sommes régularisés	Dont indus	Dont rappels
Contrôles automatisés	159 309	1 184 064	695 897	488 167
Contrôles sur pièces	6 423	1 910 410	1 536 145	374 265
Contrôles sur place	400	1 816 385	1 449 839	366 546
Total	166 132	4 910 859	3 681 880	1 228 978



2

Les résultats 2025 de la lutte contre la fraude en Caf

2,1 millions d'euros de fraudes détectés en 2025

Parmi les contrôles réalisés par la Caf, certains permettent de détecter une situation de fraude.

La fraude, contrairement à l'erreur de bonne foi ou de l'oubli, est caractérisée par l'intentionnalité : l'allocataire fait volontairement une fausse déclaration ou omet des éléments sur sa situation pour influencer sur le montant de la prestation qu'il reçoit.

En 2025, la Caf a détecté 2,1 millions d'euros de fraude, soit une augmentation de près de 36 % par rapport à 2024, alors même que le volume de fraudes détectées évolue plus faiblement. C'est la traduction d'un ciblage en amélioration.

Années	Nombre de fraudes qualifiées	Préjudice total	Variation	Préjudice moyen
2023	138	1 102 919 €		7 992 €
2024	199	1 511 664 €	+ 37 %	7 596 €
2025	172	2 050 404 €	+ 36 %	11 921 €

Les fraudes, détectées par les agents en charge des contrôles en Caf, sont issues en partie d'un ciblage du Service National de Lutte contre la Fraude à Enjeux (SNLFE) qui étudie les nouvelles typologies de fraudes (économie des plateformes, fraude documentaire, fraude à la résidence, fausses activités professionnelles).

La Caf de l'Orne sanctionne 100 % des fraudes.

En 2025, elle a appliqué :

- 74 avertissements
- 98 pénalités, pour un montant de 74 795 € (pénalité moyenne de 771 €)

3

La solidarité à la source sécurise en amont les déclarations et fait évoluer le ciblage des contrôles

Une déclaration simplifiée qui sécurise l'accès aux droits

En mars 2025, l'ensemble des Caf ont mis en place les déclarations de ressources préremplies pour les 6,4 millions de bénéficiaires de la prime d'activité et du RSA. Cette simplification de la démarche de déclaration trimestrielle de ses ressources vise à réduire les erreurs et sécuriser les versements pour les allocataires.

Désormais, **le formulaire de déclaration est prérempli** avec leurs revenus en montant net social déclarés par les employeurs et les aides transmises par les organismes de protection sociale (France Travail, Assurance maladie, Urssaf...). En limitant le déclaratif sur les ressources des allocataires, le plus exposée aux erreurs, la Caf permet de sécuriser les droits versés, de réduire le risque de contrôles répétés pour les allocataires et de cibler les fraudes les plus importantes.

Cette réforme porte l'ambition également de réduire l'intensité de contrôles sur les allocataires bénéficiaires du RSA ou de la prime d'activité par une sécurisation à la source des données.

Des contrôles adaptés en conséquence

L'enjeu pour la Caf est désormais d'adapter ses contrôles aux conséquences de la Solidarité à la source. En effet, le contrôle « regarde le passé », et en l'occurrence les déclarations des deux dernières années.

Le ciblage du contrôle a été revu car une partie des contrôles détectés sur la base d'un risque d'erreur sur les ressources déclarées n'auront plus de raison d'être lancés.

Les modalités de réalisation des contrôles vont continuer à évoluer dans les années à venir, car la Solidarité à la source s'appuie sur un portail de mutualisation de la donnée. En obtenant la donnée à la source, on évite de la demander à l'allocataire et c'est donc positif pour la qualité du contrôle. C'est une bonne chose car c'était l'un des objectifs de la réforme !

La Caf va par ailleurs être amenée à contrôler des situations plus complexes, en se concentrant sur des informations non fournies par les portails fournissant de données. La Caf évolue également en tenant compte des transformations des profils des fraudeurs.



4

Des actions au quotidien pour prévenir la fraude et accompagner nos publics

Des actions de prévention tout au long de l'année

La Caf agit au quotidien pour prévenir et informer les allocataires de leur droit et devoirs.

Ainsi des campagnes ciblées ont été adressées aux allocataires sur les thèmes suivants : la déclaration de ressources (pensions, salaires, chiffres d'affaires...), les changements de situations familiales (enfants de plus de 15 ans, vie maritale...), les changements de situations professionnelles.

Ces actions de prévention se concrétisent par :

- Des opérations des campagnes SMS et mail
- Des courriers à destination des allocataires ayant effectués des erreurs dans leur déclaration
- Des informations pratiques diffusées sur le site caf.fr
- Des publications sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et TikTok
- Le magazine « Vies de famille » disponible dans les différents lieux d'accueil des allocataires ou des centres sociaux

Un service public accessible sur tout le territoire

La Caf de l'Orne est dotée de nombreux points d'accueil :

- Son siège, à Alençon
- 6 permanences : Flers, Argentan, La Ferté Macé, Vimoutiers, L'Aigle, Mortagne au Perche
- 31 espaces Frances Services

Ces points d'accueil sont complétés par :

- **Le 32.30**, réponse téléphonique en direct avec un conseiller de la Caf du lundi au vendredi de 9h à 16h30
- **La messagerie du Caf.fr** pour les allocataires ou non allocataires

SUIVEZ-NOUS !



caf_orne



Caf de l'Orne



caf_orne



Caf de l'Orne



Caf de l'Orne
14 rue du 14^{ème} Hussards
61021 Alençon Cedex

caf.fr